



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2026



LA JUSTICE ÉVOLUE POUR VOUS



Sous l'impulsion du garde des Sceaux,
le ministère de la Justice et ses 90 000 agents
sont pleinement mobilisés pour répondre
à vos attentes et à vos besoins.



Explications

1 QUE FAIT LA JUSTICE POUR RÉDUIRE SES DÉLAIS DE PROCÉDURE ET DE JUGEMENT ?

86 %

Pour 86 % des Français, la justice est trop lente.

La Justice est pleinement engagée pour accélérer les délais de traitement et rendre des décisions plus rapidement.

Principales actions menées

Favoriser le recours à la justice amiable pour **obtenir une décision de justice concertée et rapide**

Les modes amiables de résolution des différends vous permettent de trouver un accord amiable à votre litige. Pour éviter un procès ou à tout moment de la procédure, il est possible de résoudre un litige à l'amiable. Une tierce personne (conciliateur de justice, médiateur, avocat, juge) aide les deux parties à trouver un terrain d'entente.

Conflit de voisinage, bornage de propriété, relation avec le bailleur, consommation... faites appel à un conciliateur de justice.

Séparation, divorce, droit de visite des grands-parents, différend avec votre employeur... un médiateur peut vous aider.

En cas de litige lié au retard ou l'annulation d'un vol : la saisine du médiateur du tourisme et du voyage devient obligatoire.

Objectif : désengorger les tribunaux et obtenir rapidement une solution amiable.



Pour choisir le mode de résolution amiable le plus approprié à **votre situation**



justice
amiable

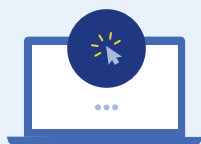


justice.fr

Faciliter vos démarches grâce au numérique pour des **démarches plus simples et plus rapides**

Le site internet **justice.fr** vous permet de connaître vos droits et d'effectuer certaines démarches en ligne.

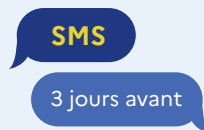
Depuis « **Mon espace personnel** », accessible directement depuis justice.fr, vous pouvez :



Suivre en ligne
l'avancement de votre
affaire civile



Être informé par
courriel des mises à jour
de cette affaire civile



Recevoir un rappel de
convocation par SMS
avant l'audience civile



Saisir en ligne le juge des tutelles pour
les dossiers en cours ou le juge aux affaires
familiales pour les affaires hors divorce,
sans représentation obligatoire



Vous constituer partie civile
dans une procédure pénale après avoir reçu
un avis à victime

D'ici fin 2026, d'autres démarches pourront être effectuées en ligne :

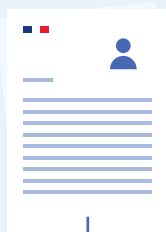
- Saisir la Justice par dépôt d'une requête numérique pour des contentieux civils sans représentation obligatoire ;
- Être informé électroniquement de la mise à disposition d'une décision relevant de son affaire civile ;
- Être informé électroniquement du classement sans suite d'une plainte ou de la transmission de son dossier au tribunal.

Accélérer le traitement des procédures avec le **développement d'outils numériques** pour les professionnels de la justice

Depuis le déploiement de la
procédure pénale numérique
(effective dans l'ensemble des
juridictions fin 2025) :

PLUS DE
7 millions

de procédures pénales
ont été reçues en format
numérique sécurisé
dont 3 millions au cours
des 12 derniers mois.



Conséquence :
**une justice pénale modernisée
et plus efficace.**

Pour le justiciable, la procédure
pénale numérique permet un gain
de temps dans le traitement de la
procédure qui le concerne.

Par exemple, pour les atteintes
aux biens de faible
importance commises par
des auteurs inconnus :



GAIN DE TEMPS
97 %

grâce à l'automatisation
des tâches pour les
personnels de greffe.

La procédure pénale numérique
permettra de **suivre l'avancement
de son dossier en temps réel.**

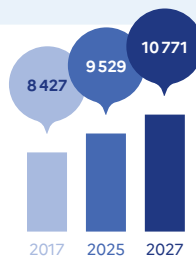
Maintenir la hausse des moyens engagée : plus de budget et de moyens humains

Réduire les délais de procédure et de jugement passe aussi par le
renforcement des moyens de la Justice :

EN 2027
10 771
MAGISTRATS

contre
8 427 en 2017

+ 28%

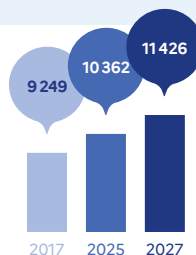


Données au 1^{er} janvier de chaque année

EN 2027
11 426
GREFFIERS

contre
9 249 en 2017

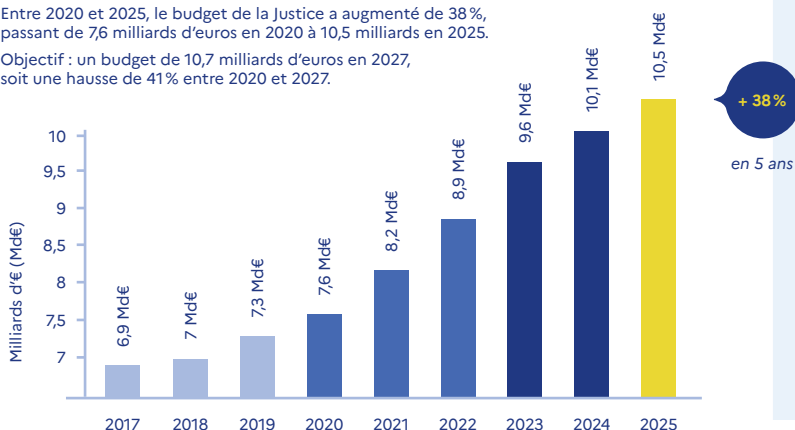
+ 23%



Données au 1^{er} janvier de chaque année

Entre 2020 et 2025, le budget de la Justice a augmenté de 38%,
passant de 7,6 milliards d'euros en 2020 à 10,5 milliards en 2025.

Objectif : un budget de 10,7 milliards d'euros en 2027,
soit une hausse de 41% entre 2020 et 2027.



À l'écoute des justiciables

Le ministère de la Justice travaille à la **réduction des délais de traitement des procédures**.

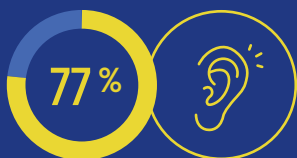
Néanmoins, il existe un temps incompressible, celui de l'écoute du justiciable.



EN 2024

79 % des justiciables estiment avoir disposé d'un temps suffisant pour exposer leur point de vue.

79%

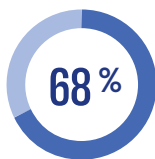


77 % des justiciables perçoivent le magistrat comme étant à l'écoute.



Plus largement, 8 justiciables sur 10 se disent satisfaits de leur rencontre avec le juge.

2 QUE FAIT LA JUSTICE POUR LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES INFRACTIONS PÉNALES ?



Pour 68 % des Français, la Justice n'est pas assez sévère.

La Justice est pleinement mobilisée pour s'adapter aux nouvelles formes de délinquance.

Principales actions menées



Lutter contre le narcotrafic et la criminalité organisée
qui représentent une menace pour nos institutions et notre démocratie :
la justice se renforce

PNACO

Le parquet national contre la criminalité organisée, en fonction depuis janvier 2026, traite les infractions les plus graves relevant de la criminalité organisée et coordonne sur le plan judiciaire la lutte contre le narcotrafic.

PRISONS DE HAUTE SÉCURITÉ

Pour couper les narcotrafiquants du monde extérieur et les empêcher de poursuivre leurs activités criminelles depuis la détention, des quartiers de lutte contre la criminalité organisée, dits « **prisons de haute-sécurité** », ont été créés à Vendin-le-Vieil et Alençon-Condé-sur-Sarthe. Les narcotrafiquants les plus dangereux y sont incarcérés.

D'autres quartiers de lutte contre la criminalité organisée seront ouverts en 2026.

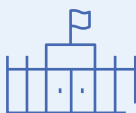
Une politique pénitentiaire ferme



Pour lutter contre l'introduction d'objets illicites, le **Plan Zéro portable en prison** a été lancé : six premiers établissements pénitentiaires vont être sécurisés pour renforcer leur étanchéité et empêcher l'introduction d'objets interdits (téléphones portables notamment) ou dangereux.

« FOUILLES XXL » EN DÉTENTION

Du 25 novembre au 31 décembre 2025 s'est déroulée dans l'ensemble des maisons d'arrêt de France l'opération d'envergure « Fouilles XXL », complémentaire du plan « Zéro portable en prison ». Ces fouilles massives des cellules ont permis la **saisie de 1789 téléphones portables, 2558 objets dangereux et près de 13 kg de produits stupéfiants.**



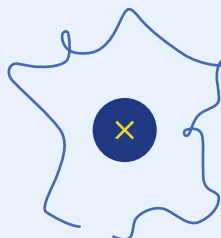
+ 3000

places bâties en prison

Face à la surpopulation carcérale, des **prisons dites modulaires vont être construites** : 3000 places bâties trois fois plus vite et pour deux fois moins cher, pour répondre rapidement à cette problématique.

MISSION « ÉTRANGERS »

Pour mieux expulser les détenus étrangers, une mission « étrangers » a été créée au sein de l'administration pénitentiaire.



Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des personnes condamnées dans la société

Avec les **États généraux de l'insertion et de la probation**, le ministère de la Justice a lancé une vaste réflexion sur l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

Le but ? Trouver des solutions pour **mieux réinsérer** les personnes condamnées et éviter la récidive.



Placer les victimes au cœur de notre système pénal pour mieux les protéger

Une **direction des victimes et des usagers** verra prochainement le jour au sein du ministère de la Justice, signe de l'engagement fort du ministère pour mieux protéger et accompagner les victimes.



je suis
victime

Pour savoir quelles sont les démarches à entreprendre, connaître ses droits et les aides existantes, **le portail « je suis victime »** permet d'orienter les victimes.

Nous vous accompagnons dans vos démarches

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Près de **3 000 point-justice**
répartis sur l'ensemble du territoire.

Au **service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)**,
présent dans chaque tribunal.

Dans l'une des **146 maisons de justice et du droit (MJD)**.



Pour trouver le lieu le plus proche de chez vous,
rendez-vous sur justice.gouv.fr/annuaire



annuaire
justice

LA JUSTICE
ÉVOLUE
POUR VOUS

